

# RAPPORT ANNUEL 2017 FMFF

Fonds de la Mairie de Fort de France

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse la situation du régime, les évolutions constatées entre les deux derniers exercices et complète ou détaille les informations relatives à l'activité.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 8**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du FMFF portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement de l'incitation financière pour départ anticipé à la retraite</b> .....	4
<b>Paiements</b> .....	5
<b>Statistiques</b> .....	7

## **PRESENTATION GENERALE**

La mairie de Fort-de-France propose à ses personnels un dispositif de départ à la retraite anticipée avec incitation financière, dont le financement est assuré dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ce dispositif s'adresse aux agents titulaires et non titulaires, âgés de 60 ans et plus.

Ces départs à la retraite font l'objet d'un paiement sous forme de capital au profit des agents.

Pour réaliser cette opération, elle a sollicité la Caisse des dépôts qui a accepté la gestion administrative et financière du dispositif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2002, dans le cadre d'une convention en date du 16 avril 2002 modifiée par une nouvelle convention en date du 26 janvier 2004.

Cette gestion est assurée au sein de la Direction de la solidarité et des risques professionnels, service employeurs, unité de gestion des fonds de compensation.

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort-de-France qui indique à la Caisse des dépôts les coordonnées du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

En contrepartie de ses prestations, la Caisse des dépôts perçoit une rémunération représentant les frais engagés pour sa gestion.

Le dispositif est alimenté par la ville de Fort-de-France en fonction des besoins.

**FINANCEMENT DE L'INCITATION FINANCIERE POUR DÉPART ANTICIPÉ A LA RETRAITE**

La mairie de Fort de France a assuré le financement du fonds pour 2017 à hauteur de 539 493,36 €.

DATE DE VERSEMENT	MONTANT
22/05/2017	306 848,74 €
07/07/2017	13 622,87 €
20/07/2017	67 652,48 €
09/08/2017	151 369,27 €
<b>Total</b>	<b>539 493,36 €</b>

## **PAIEMENTS**

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort de France qui indique à la Caisse des dépôts les coordonnées bancaires et postales du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

Il s'agit d'un montant net, les retenues de cotisations sociales et les formalités fiscales étant assurées par la ville de Fort de France.

Le délai de la réalisation du paiement est fonction des disponibilités financières, qui sont en principe tenues en adéquation avec les besoins de financement.

**PAIEMENTS**

**MONTANTS PAYES AU TITRE DE L INCITATION FINANCIERE  
DE DEPART A LA RETRAITE ANTICIPEE  
DE LA MAIRIE DE FORT DE FRANCE (en 2017)**

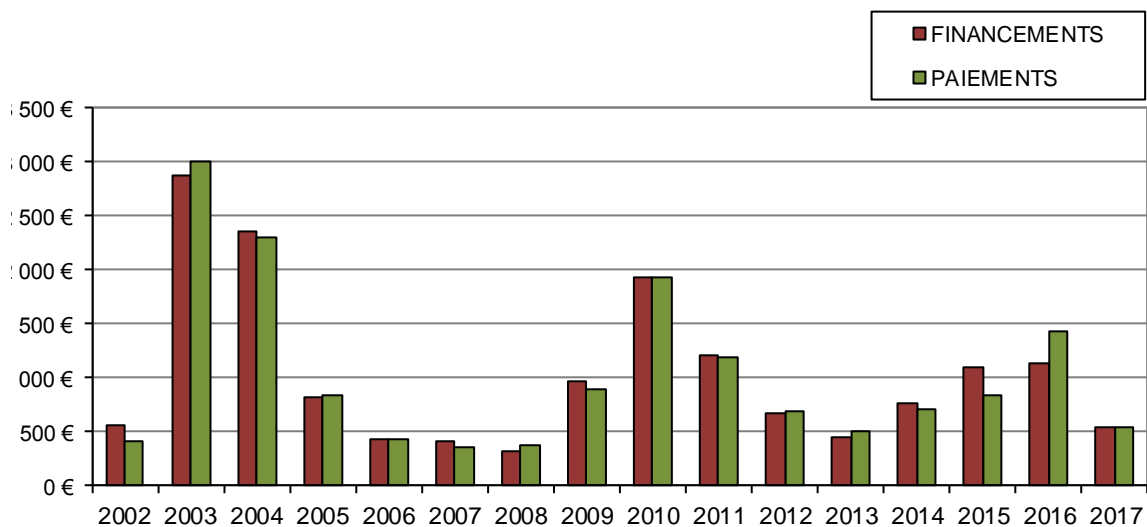
MOIS	NOMBRE DE PAIEMENT	MONTANTS
FEVRIER	1	1 405,37 €
MAI	10	309 029,61 €
JUILLET	4	63 493,19 €
AOUT	3	164 188,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>538 116,95 €</b>

**STATISTIQUES**

FINANCEMENTS ET PAIEMENTS DES INDEMNITES DE  
DEPART A LA RETRAITE DE 2002 A 2017

FINANCEMENTS (en euros)	
année	montant
2002	561 748,05
2003	2 878 531,00
2004	2 359 485,00
2005	816 937,00
2006	423 800,66
2007	407 347,85
2008	317 145,83
2009	969 569,85
2010	1 929 575,53
2011	1 217 542,38
2012	664 278,03
2013	448 702,96
2014	773 126,76
2015	1 101 819,77
2016	1 137 164,92
2017	539 493,36
<b>Total</b>	<b>16 546 268,95</b>

PAIEMENTS (en euros)		
année	nombre	montant
2002	27	411 153,00
2003	169	3 010 708,00
2004	90	2 305 926,00
2005	37	831 039,00
2006	20	432 887,34
2007	19	353 098,84
2008	20	375 863,22
2009	44	904 307,65
2010	73	1 929 575,53
2011	37	1 187 921,65
2012	25	693 898,76
2013	30	505 397,35
2014	33	716 432,37
2015	25	839 576,84
2016	47	1 440 838,54
2017	18	538 116,95
<b>Total</b>	<b>714</b>	<b>16 476 741,04</b>







---

---

<b>Bilan</b> .....	9
<b>Compte de résultat</b> .....	11
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	12
<b>L'annexe comptable</b>	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture .....	13
Principes, règles et méthodes comptables.....	13
Notes sur le bilan .....	14
Notes sur le compte de résultat.....	14
Affectation du résultat de l'exercice.....	14
<b>L'audit des comptes</b> .....	15

**BILAN ACTIF***(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Cotisations et comptes rattachés</b>	<b>389 693</b>		<b>389 693</b>	<b>147 309</b>
Produit à recevoir	389 693		389 693	147 309
<b>Disponibilités</b>	<b>3 333</b>		<b>3 333</b>	<b>5 196</b>
Banque	3 333		3 333	5 196
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 026</b>	<b>0</b>	<b>393 026</b>	<b>152 505</b>

(en euros)

PASSIF	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		APRES AFFECTATION DU RESULTAT	
	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Report à nouveau</b>	<b>5 128</b>	<b>49 730</b>	<b>1 957</b>	<b>5 128</b>
Report à nouveau	5 128	49 730	1 957	5 128
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 171</b>	<b>-44 602</b>		
Résultat de l'exercice	-3 171	-44 602		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 957</b>	<b>5 128</b>	<b>1 957</b>	<b>5 128</b>
<b>Dettes et comptes rattachés</b>	<b>391 069</b>	<b>147 377</b>	<b>391 069</b>	<b>147 377</b>
Charges à payer sur prestations	391 069	147 309	391 069	147 309
Frais administratifs à payer	0	68	0	68
<b>TOTAL II</b>	<b>391 069</b>	<b>147 377</b>	<b>391 069</b>	<b>147 377</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II )</b>	<b>393 026</b>	<b>152 505</b>	<b>393 026</b>	<b>152 505</b>

**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

(en euros)

	2017	2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Financement principal</b>	<b>781 877</b>	<b>1 284 474</b>
Versements Mairie de Fort-de-France	471 841	1 137 165
Financement à recevoir	310 036	147 309
<b>TOTAL I</b>	<b>781 877</b>	<b>1 284 474</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Prestations</b>	<b>781 877</b>	<b>1 325 904</b>
Indemnités exceptionnelles versées	390 808	1 178 596
Charges à payer	391 069	147 309
<b>Frais de gestion</b>	<b>3 171</b>	<b>3 172</b>
Frais administratifs CDC	3 171	3 172
<b>TOTAL II</b>	<b>785 049</b>	<b>1 329 076</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-3 171</b>	<b>-44 602</b>
<b>RESULTAT COURANT ( I - II )</b>	<b>-3 171</b>	<b>-44 602</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I )</b>	<b>781 877</b>	<b>1 284 474</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II )</b>	<b>785 049</b>	<b>1 329 076</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 171</b>	<b>-44 602</b>

**EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES***(en euros)*

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	58 935	0	52 833	49 730	5 128
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-58 935	52 833	-3 103	-44 602	-3 171
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>52 833</b>	<b>49 730</b>	<b>5 128</b>	<b>1 957</b>

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

Néant.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **I - Principes comptables**

La comptabilité du Fonds de la mairie de Fort-de-France (FMFF) est tenue conformément aux dispositions du plan comptable général.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par le FMFF est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

#### **II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

##### **Frais administratifs CDC**

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FMFF des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

En application de l'article 4 de la convention du 26 janvier 2004, la rémunération de la Caisse des dépôts est limitée à 0,70 % du montant des prestations versées au cours de l'exercice.

La Cour des comptes a recommandé l'application de la TVA sur le montant des frais administratifs. Cette recommandation a été mise en œuvre à compter de l'exercice 2012.

## **NOTES SUR LE BILAN**

### **ACTIF**

L'actif du bilan est constitué du produit à recevoir de la Mairie de Fort de France pour 389 693 € et des disponibilités pour 3 333 €.

### **PASSIF**

Au passif, figurent les capitaux propres pour 1 957 € correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, les charges à payer sur prestations 2017 pour 391 069 €.

## **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **Financement principal**

Le financement du fonds est assuré par la Mairie de Fort-de-France.

Le montant de 781 877 € comptabilisé correspond aux trois versements reçus dans l'année pour un montant de 471 841 €, et à un financement à recevoir de 310 036 €.

### **Charges d'exploitation**

Elles sont composées :

- de prestations versées au cours de l'exercice 2017 qui s'élèvent à 390 808 € et qui correspondent aux paiements de 14 dossiers (contre 42 dossiers en 2016),
- de prestations à payer concernant 11 dossiers pour un montant de 391 069 €,
- des frais administratifs de 3 171 € pour l'exercice 2017.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat déficitaire, d'un montant de 3 171 € sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

FMFF  
Exercice clos le  
31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations relative au FMFF au 31 décembre 2017.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à  
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente  
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du  
FMFF du 31 décembre 2017 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des  
autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du FMFF et ont été établies sous la  
responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts  
et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif  
d'exprimer une opinion sur les comptes du FMFF dans leur ensemble mais porte sur  
des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice  
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément  
aux conventions de gestion, les comptes du FMFF tenus par la Direction des  
retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent  
correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les  
services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du FMFF et des rôles  
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la  
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la  
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les  
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité  
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par  
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus  
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un  
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les  
dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont  
compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend  
pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute  
question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de  
s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été  
intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas  
compétence.

FMFF  
Exercice clos le  
31 décembre 2017

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2018

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

Cyrille Dietz



**MAZARS**

Pascal Parant



Sébastien Arnault







Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

[retraite-solidarite.caissedesdepots.fr](http://retraite-solidarite.caissedesdepots.fr)

Tél. : 05 56 11 41 23